

MATERNELLE

TEMPS	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Mairie	accueil matin 8h00	accueil matin 8h00	accueil matin 8h00	accueil matin 8h00	accueil matin 8h00
Education nationale	11H45	11H45	11H45	11H45	11H45
Mairie	Ateliers 11H45	Garderie* 11H45	Ateliers 11H45	Ateliers 11H45	Ateliers 11H45
Mairie	Restauration scolaire 11H45	Restauration scolaire 12H30	Restauration scolaire 11H45	Restauration scolaire 11H45	Restauration scolaire 11H45
Mairie	APC (éducation nationale) 13H45	APC (éducation nationale) 13H45	APC (éducation nationale) 13H45	APC (éducation nationale) 13H45	APC (éducation nationale) 13H45
Education nationale	16H00	16H00	Restauration et Accueil de loisirs 16H00	16H00	16H00
Mairie	accueil soir 19h00	accueil soir 19h00	accueil soir 19h00	accueil soir 19h00	accueil soir 19h00

* SANS RESTAURATION

ELEMENTAIRE

TEMPS	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Mairie	8h00	8h00	8h00	8h00	8h00
accueil matin	8h45	8h45	8h45	8h45	8h45
Education nationale	11H45	11H45	11H45	11H45	11H45
Ateliers			Garderie*	Ateliers	
Mairie			12H30	Restauration scolaire	
APC (éducation nationale)				APC (éducation nationale)	
Education nationale	16H00	16H00	Restauration et accueil de loisirs	16H00	16H00
études	17h30	études		études	études
Mairie	19h00	19h00	19h00	19h00	19h00
accueil soir	17h30	accueil soir		accueil soir	accueil soir

* SANS RESTAURATION

FICHE SYNTHETIQUE DES TEMPS MAIRIE
Réforme des rythmes scolaires

L'accueil périscolaire du matin
8h00 / 8h35

La ville met en place un **accueil périscolaire** payant avant l'ouverture de l'école le matin entre 8h00 et 8h35 (à 8h35, c'est l'école qui prend en charge les enfants). Ce temps est encadré par des animateurs de la ville.

A 8h35, les enfants sont accompagnés par les animateurs auprès des enseignants en charge de la surveillance avant l'entrée en classe qui s'effectue à partir de 8h45.

La restauration scolaire
11h45 / 13h35

A 11h45, à la fin des cours du matin, les enfants sont soit accompagnés par leur enseignant vers la sortie, soit accueillis dans le cadre d'un **service municipal de restauration scolaire** entre les cours du matin et ceux de l'après-midi, entre 11h45 et 13h35 (à 11h35, c'est l'école qui prend en charge les enfants). Ce temps est encadré par des animateurs, des surveillants de cantine et des ATSEM.

A 13h35, ce sont des enseignants qui sont chargés de l'ouverture de la grille et de la surveillance des enfants avant l'entrée en classe qui s'effectue à partir de 13h45.

Les activités périscolaires du soir
16h00 / 19h00

En maternelle

A 16h00, à la fin des cours de l'après-midi, les enfants sont pris en charge par les familles ou sont accueillis à **l'accueil périscolaire du soir**. Cette activité payante est encadrée par des animateurs de la ville.

De 16h00 à 17h00, les enfants prennent un goûter. Les familles peuvent venir chercher les enfants à partir de 17h00 jusqu'à 19h00.

En élémentaire

A 16h00, à la fin des cours de l'après-midi, les enfants sont pris en charge par les familles ou bénéficient des **études surveillées**. Cette activité payante est encadrée par des enseignants ou des étudiants payés par la ville.

De 16h00 à 16h30, les enfants sont en récréation et prennent un goûter fourni par les familles. De 16h30 à 17h30, ils sont en classe pour faire leurs devoirs.

A 17h30, les enfants sont pris en charge par les familles ou sont accueillis à **l'accueil périscolaire du soir** entre 17h30 et 19h00. Les familles peuvent venir chercher les enfants à partir de 17h45 jusqu'à 19h00.

Le mercredi après l'école

Le mercredi, à 11h45, à la fin des cours, les enfants sont :

- soit pris en charge par les familles ;
- soit accueillis entre 11h45 et 12h30 à la **garderie, sans restauration**, mise en place par la ville. Cette activité payante permet aux familles de venir chercher leur enfant plus tard.
- soit accueillis entre 11h45 et 19h00 à **l'accueil de loisirs avec restauration**. Cette activité est payante. Les familles peuvent venir chercher les enfants à partir de 17h00 et jusqu'à 19h00.